

Observation demat87

Formulaire "Enquête publique - Modification n° 10 du PLU de MORZINE" posté le 09/03/2019 à 17:32:05.

[Depuis cette page.](#)

### **Votre message**

Bonjour,

Suite à la publication de la modification n°10 du PLU de Morzine, j'ai un terrain situé "Les Nants" section APn°76 (AO « Les Nants ») qui est constructible et qui deviendrait Espace Naturel (Na).

Ce terrain étant un bien de famille que ma mère m'a légué, j'ai payé mes droits de succession à l'état français à hauteur d'un terrain de valeur constructible, je trouve inadmissible qu'il se retrouve en zone naturelle Na ne valant ainsi, plus rien.

1. Or les terrains à 1 mètre de l'AP n°76 étaient des terrains enclavés, et se retrouvent sur ce projet de PLU, en zone à urbaniser AUb2, alors que le mien est déclassé.
2. Jeune morzinois de pure souche et attaché à mon patrimoine, un tel déclassement de mon terrain fera que mes enfants iront, s'ils restent dans la vallée, peupler les communes du bas de la vallée et continuer à désertifier les écoles et la commune de Morzine.
3. Ce déclassement est un déclassement abusif au titre réglementaire : en effet, la modification du PLU OA « Les Nants », prévoit que l'AP76 soit déclassée en zone naturelle Na pour des raisons de « caractéristiques d'une zone humide ». Un dossier argumenté est déposé sur le registre papier.

Au vu de ces 3 points, je demande à ce que la parcelle ne soit pas déclassée et reste constructible au même titre que sur la parcelle voisine n°36.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, mes sincères salutations.